

COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 23/04/2019

Présent(s) : Céline ACTON, Philippe AROD, Alain BONNET, Patrice CLAVAISSON, Jacques DILLMAN, Mathieu DUMONT, Jean-Noël FOURNAT, Pierre-Olivier MACHON, Myriam PEYSSON, Isabelle ROBERT, Régine ROIBET, Gérard SERRADURA et Virginie VIGNON.

Absent(s) : Christophe VALLA ayant donné pouvoir à Pierre-Olivier MACHON
Annick VINCENT ayant donné pouvoir à Isabelle ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle ROBERT

Début de séance à 19h00

Visite des travaux de la mairie et de la maison d'Adrienne.

APPROBATION PV DU 29 AVRIL 2019

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 29 avril 2019.

Une remarque est faite sur la délibération 03-2019 « Demande de fonds de concours bonus – Travaux Extension Mairie », il manque dans le tableau des subventions : celles de la Région et du Département. Le montant de l'autofinancement sera donc revu à la baisse.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.



URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES :

- M. Stéphane PAYEN – 910 chemin des Ayes - Construction d'une piscine et d'un local technique
- Mme Elisabeth JOUBERT -590B chemin du Pouyet - Réfection d'un vieux mur en galets éboulé.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. Laurent ABISSET - 960 chemin Arthemonay - Travaux sur construction existante – Création d'un toit 2 pans sur toit terrasse existant afin de pallier aux infiltrations - agrandissement en façade sud-est – création d'un abri

- M. Jean-Marie REANT – 335B chemin du Prieuré, lotissement les Blés Dorés - Construction maison individuelle.
- M. Sébastien THOMAS - 335A chemin du Prieuré, lotissement les Blés Dorés - Construction maison individuelle

03-2019 – APPROBATION CONVENTION 2018-2022 RELATIVE AUX MERCREDIS LOISIRS DE L'ACCUEIL « KID O'MINO »

Cette délibération annule et remplace délibérations n° 2019-13 du 11 février 2019 et N° 2019-20 du 25 mars 2019

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la nouvelle organisation scolaire depuis la rentrée 2018 avec le retour à la semaine de 4 jours, le jour du mercredi devient un temps périscolaire.

Suite à cette nouvelle organisation et par rapport aux attentes des familles du territoire des 5 communes (Beaugard-baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et la Baume d'Hostun), l'association Familles Rurales a décidé d'ouvrir son centre Kid O'Mino les mercredis et cela avec le soutien des 5 communes qui s'engagent à participer en fonction du nombre d'enfants et d'heures de présence. Ce dispositif s'appelle « Mercredis Loisirs ».

Une nouvelle convention « Mercredis Loisirs » entre les cinq communes fixant l'organisation et les modalités financières a été rédigée pour la période 2018 – 2022, ainsi qu'une convention de partenariat entre l'Association « Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » et la CAF. Cette dernière permettrait d'obtenir une prestation de service d'environ 45% sur cette nouvelle action.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et légalement représentés,**

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer au financement des « Mercredis Loisirs » par la rédaction d'une convention qui précise les clés de répartition en tenant compte de la participation de la CAF
- **DIT** que la commune de JAILLANS s'engage pour la période 2018-2022
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention 2018-2022 relative aux « Mercredis Loisirs » de l'accueil de loisirs « KID O'MINO » et tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Le 21 mai 2019 aura lieu une réunion concernant le projet Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) mené par le Comité de Pilotage Petite Enfance et Familles Rurales.

Elle aura pour objectif de lister l'ensemble des lieux susceptibles d'accueil dans chacune de commune.

La commune de Jaillans proposera :

- La classe non utilisée de l'école Primaire,
- L'ancien appartement de Monsieur PLACE,
- Le terrain à côté de l'ERA pour une éventuelle construction.

❖ **Hommage à M. Henri MARET :**

Changement de l'appellation de l'ERA qui sera rebaptisé « Salle Henri MARET ».

Cet hommage sera rendu au mois de janvier 2020 à l'issue de la cérémonie des vœux.

❖ **Médaille du Général de Gaulle (21 x 18 cm) + plaque émaillée à 1050 € HT.**

Des précisions doivent être demandées au niveau des coloris.

❖ **Samedi 15 juin :**

Restitution voyage à PARIS du Conseil municipal Jeunes.

❖ La mairie a réceptionné une demande d'inscription à l'école maternelle d'Hostun, l'école maternelle de l'Ecancière n'accueillant pas les enfants de moins de 3 ans.

La commune de Jaillans donne son accord pour cette inscription, mais précise qu'elle n'entend pas participer financièrement.

La famille s'engage quant à elle à revenir sur Jaillans à la rentrée scolaire suivante.

❖ **L'aménagement du rond-point d'entrée du village :**

Des études sont en cours et ont été demandées au Bureau d'Etude Ingénierie de Valence Romans Déplacement ainsi qu'à monsieur Gilbert CORDEIL (Architecte).

❖ **Agenda :**

- Le 21.05.2019 :
Réunion du COPIL Petite Enfance de Familles Rurales au sujet du projet LAEP.

- Le 24 Mai 2019 :
Concert au sein de l'église de Jaillans à 20h00.
Le tarif d'entrée de la représentation est de 15€ et les conditions de réservations sont présentées dans « LA JAILLE » ou sur le site internet : www.resonance-music.fr/jaillans

- Le 26 Mai 2019 :
Elections européennes.

- Le 15 Juin 2019 à 11h00 :
Restitution par les Conseillers municipaux juniors de leur voyage à Paris à la découverte des institutions nationales dans l'enceinte de l'école.
Apéritif + Lunch à l'issue de la présentation.

- Le 09/10/2019 à 20h : L'âge du Slow (Théâtre La Comédie de Valence).

- Le 30/01/2019 à 20h :
Controverse qui associe les enfants des classes de CM1 -CM2.

21 h 30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle ROBERT.